

République Démocratique du Congo

Coordination des Actions de Plaidoyer de la Société Civile pour la Gouvernance des Ressources Naturelles

Déclaration des Organisations de la Société Civile à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'Arrêté N° 099/CAB/MINET/PLAN/MBL/ELM/LOC 2017 du 30/09/2017 du Ministre d'État, Ministre du Plan portant suspension de Monsieur DUMBA Mack Jérémie, Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

1. La Coordination des Organisations de la Société Civile œuvrant pour la promotion de la gouvernance des Ressources Naturelles et impliquées dans le processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC a pris connaissance de l'Arrêt numéro RA 151/1624 rendu en date du 12 Juin 2020 par le Conseil d'Etat dans le litige qui opposait Monsieur DUMBA Mack Jérémie, Coordonnateur National de l'ITIE-RDC, à la République Démocratique du Congo.
2. Les Organisations signataires de la présente déclaration prennent acte de cet arrêt qui s'est uniquement penché sur les aspects de forme liés à la suspension de Monsieur DUMBA Mack Jérémie à la suite du retrait de la confiance par les composantes Gouvernement Congolais et Entreprises Extractives à son égard pour manquements graves dans la gestion du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. A cause de ce déficit de confiance qui rendait le travail difficile et improductif pour le pays, les Organisations de la Société civile avaient conseillé à l'intéressé de prendre honorablement congé de ce poste.
3. Les Organisations signataires relèvent qu'au-delà des lois et procédures congolaises, l'Association ITIE est également régie par de sa propre Norme à laquelle la RDC a adhéré depuis 2005 et qui contient des exigences imposables à tous les pays mettant en œuvre l'ITIE. Cette Norme est accompagnée d'un Code de conduite auquel sont astreintes toutes les personnes titulaires de mandat de l'ITIE au niveau national et international.
4. Aux termes de l'exigence 1.1.b de la Norme ITIE, le Gouvernement est tenu de nommer un haut responsable chargé de diriger la mise en œuvre de l'ITIE dans le pays. La personne ainsi nommée devra avoir **la confiance** de toutes les parties prenantes tout au long du processus de mise en œuvre de l'ITIE¹. En plus, le Code de conduite de l'ITIE exige de tout titulaire de mandat de cette Association l'observance des standards les plus élevés en matière d'intégrité et de comportement éthique. Tout titulaire de mandat ITIE doit également respecter le principe de l'optimisation des ressources et faire un usage responsable des fonds dédiés à l'ITIE²
5. Considérant que lors de la réunion extraordinaire du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC du 15 Août 2017, les représentants du gouvernement congolais et ceux des industries extractives ont formellement retiré leur confiance à Monsieur DUMBA Mack Jérémie en raison de climat de conflictualité et d'actes de mégestion administrative et financière³, les Organisations signataires

¹ Norme ITIE, disponible sur https://eiti.org/files/documents/eiti_standard2019_a4_fr.pdf

² Code de Conduite de l'Association ITIE, points 2 et 8, disponible sur https://eiti.org/files/documents/eiti_code_of_conduct_fr.pdf

³ Les rapports d'audits du Cabinet Ernst & Young (Rapport d'Avril 2017) et de la Commission du Groupe Multipartite de l'ITIE-RDC (Rapport de Juin 2017) ont mis en lumière les pratiques de recrutement fantaisiste des agents du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC ainsi que l'utilisation des fonds à des fins autres que les activités de l'ITIE et l'absence de pièces justificatives pour une série d'activités examinées.

invitent ce dernier à en tirer les conséquences en présentant sa démission auprès de Son Excellence Monsieur le Président de la République.

6. Les Organisations signataires saluent le travail et les efforts fournis par Monsieur DUMBA Mack Jérémie dans l'avancement de l'ITIE en RDC et recommandent au Gouvernement congolais de lui verser toutes les indemnités de sortie et tous autres avantages légaux et réglementaires liés aux fonctions qu'il a exercées, cela sans préjudice du dossier pénal en cours d'instruction.
7. Les Organisations signataires appellent le Gouvernement congolais à finaliser le processus de recrutement du nouveau Coordonnateur National du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC en proposant à Son Excellence Monsieur le Président de la République le projet d'Ordonnance portant nomination du candidat sélectionné en date du 15 février 2020 par le Comité Exécutif de ITIE RDC à la suite du concours organisé à cet effet.

Fait en République Démocratique du Congo, le 16 Juin 2020

Les Organisations signataires

N°	Organisation	Contacts	Siège social
01	Coalition Publiez Ce que Vous Payez	Jean Claude KATENDE	Kinshasa
02	African Resources Watch (AFREWATCH)	Richard MUKENA	Lubumbashi
03	Ligue Congolaise de Lutte Contre la Corruption (LICOCO)	Ernest MPARARO	Kinshasa
04	Southern Africa Resource Watch (SARW)	Georges BOKONDU	Kinshasa
05	Cadre de Concertation de la société civile de l'Ituri sur les Ressources Naturelles (CdC/RN)	Jimmy MUNGURIEK UFOY	Bunia
06	Action Contre l'Impunité et les Droits Humains (ACIDH)	Nicole Odia	Kinshasa
07	Action pour la Défense des Droits des Communautés Locales (ADCL)	Djonga MULAMBA	Lubumbashi
08	Bureau d'Etudes Scientifiques et Techniques (BEST)	Philippe RUVUNANGIZA	Bukavu
09	Justice Pour Tous (JPT)	Raoul KITUNGANO	Bukavu
10	Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire (CENADEP)	Jimmy HAMULI	Kinshasa
11	Initiative Bonne Gouvernance et droits humains (IBDH)	Donat KAMBOLA	Kolwezi
12	Maison des Mines du Kivu (MMKi)	Grégoire KASADI	Bukavu
13	Association Africaine de Défense de Droits de l'Homme (ASADHO)	Jean KEBA	Kinshasa
14	Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM)	Jean Marie KABANGA	Lubumbashi

15	Organisation Congolaise des Ecologistes et amis de la Nature (OCEAN)	Cyrille ADEBU	Kisangani
16	Commission Episcopale sur les Ressources Naturelles (CERN/CENCO)	Henri MUHIYA	Kinshasa
17	Groupe d'Action pour la Non-Violence Evangélique (GANVE)	Crispin ILUNGA	Lubumbashi
18	Centre des Droits Humains et du droit Humanitaire (CDH)	Grégoire MULAMBA	Lubumbashi
19	Observatoire de la Civile pour les Minerais de Paix (OSCMP)	Alexis MUHIMA	Goma
20	Action pour la Défense des Droits Humains (ADDH)	Aimé Banza	Kolwezi
21	Maniema Libertés	Paul KASONGO	Kindu
22	Réseau Ressources Naturelles (RRN)	Jean Marie NKANDA	Kinshasa
23	Observatoire d'Etudes et d'Appui à la Responsabilité Sociale et Environnementale (OEARSE)	Freddy KASONGO	Lubumbashi
24	Femmes et Justice Economique (FEJE)	Schola ATADRA	Kinshasa
25	Nouvelle Dynamique Syndicale (NDS)	Jean Pierre MUTEBA	Lubumbashi
26	RENAD	Nicole BILA	Muanda
27	Coalition pour la Gouvernance des Entreprises du Portefeuille de l'Etat (COGEP)	Daudet KITWA	Kolwezi
28	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales de Développement (CRONGD)	Dieudonné TSHIMPIDIMBUA	Mbujimayi
29	Action Paysanne contre la Faim (APCF)	Henri LUMBU NKONGOLO	Mbujimayi
30	Bureau d'Etudes et d'appui pour le Développement du territoire de Walikale (BEDEWA)	Patrick MABUTWA	Goma